



**ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE**  
**LA DIRECTION GENERALE ENERGIE**  
**DE LA COMMISSION EUROPEENNE**  
**ET**  
**le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes »**



**Convention des Maires parmi les membres du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes »**

Bruxelles, 27/05/2010

**CET ACCORD EST SIGNE ENTRE**

la Direction générale Energie de la Commission européenne (ci-après DG ENER), située Rue de Mot 24, BE-1040 Bruxelles, Belgique, représentée par Fabrizio Barbaso, Directeur général en charge de l'Energie, et le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » (ci-après « Alliance dans les Alpes »), situé Alte Schulstrasse 7, 6841 Mäder, Autriche, représenté par son Président, Rainer Siegele.

**PRÉAMBULE**

La Commission européenne a initié en 2008 la Convention des Maires, ouverte aux villes et municipalités européennes de toutes tailles. Son objectif est d'impliquer les collectivités locales et les citoyens dans le développement et la réalisation de la politique énergétique européenne. La Convention est l'expression de l'engagement des villes signataires à dépasser les objectifs fixés par l'UE pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à des mesures en matière d'efficacité énergétique ainsi que des actions liées aux énergies renouvelables et au transport propre.

La Commission européenne considère les entités agissant comme « structures de soutien » comme ses principaux alliés pour transmettre le message et accroître l'impact de la Convention. Ces structures sont des autorités publiques qui fournissent une méthode stratégique et un support technique aux municipalités souhaitant signer la Convention des Maires, mais qui manquent de ressources et/ou de connaissances pour atteindre l'objectif demandé, soit la préparation, l'adoption et la réalisation d'un Plan d'action en faveur de l'Energie Durable

Un des principaux objectifs d'« Alliance dans les Alpes » est de représenter et de défendre les intérêts des collectivités locales au niveau national et européen, et de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre ses membres. « Alliance dans les Alpes » œuvre en particulier pour la mise en place au niveau local de politiques énergétiques et d'actions durables au service de la lutte contre le changement climatique, en encourageant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. « Alliance dans les Alpes » poursuit notamment ces objectifs dans le cadre du programme dynAlp-climate, à travers des échanges d'expériences et la réalisation de projets dans les municipalités.

Depuis le lancement de la Convention des Maires, « Alliance dans les Alpes » a reconnu l'importance de ses objectifs et ses résultats potentiels. C'est pourquoi elle a décidé de renforcer la promotion de la Convention des Maires auprès de ses membres et d'autres collectivités locales, et de soutenir les communes qui ont formalisé leur engagement dans la Convention.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### I

La DG ENER reconnaît « Alliance dans les Alpes » comme un acteur majeur de la Convention, en sa qualité de structure de soutien de la Commission Européenne auprès des collectivités locales membres de « Alliance dans les Alpes », et dans les Alpes en général.

### II

« Alliance dans les Alpes » s'engage à assurer les fonctions suivantes auprès de ses membres et dans les Alpes :

- a) Promouvoir l'adhésion à la Convention des Maires (adaptation – et, si nécessaire, traduction –du matériel promotionnel de la Convention au contexte national ou régional, newsletters, site web, informations pendant la Conférences nationales, l'Assemblée générale et autres manifestations), et offrir une assistance et des services de coordination aux membres signataires (en les aidant à organiser des événements publics pour améliorer la sensibilisation du public aux thèmes de la Convention).
- b) Reconnaître officiellement la Convention des Maires comme un élément déterminant de sa politique.
- c) Assurer la liaison avec ses membres et faciliter l'échange d'expériences entre les communes signataires et les communes candidates à l'adhésion à la Convention des Maires.
- d) Défendre les intérêts communs dans les instances nationales et/ou européennes pour faciliter l'adhésion des communes à la Convention des Maires et la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de la Convention.
- e) Jouer le rôle d'intermédiaire entre les membres du Réseau communes « Alliance dans les Alpes » et le Bureau de la Convention des Maires, et vis-à-vis des médias nationaux (ou régionaux).
- f) Aider identifier les événements publics majeurs où la Convention des Maires peut être présentée.
- g) Fournir un retour d'expérience sur la mise en œuvre par les membres de la Convention des Maires et participer aux débats sur la mise en œuvre stratégique de la Convention proposée par la Commission.
- h) Rendre compte au Bureau de la Convention des Maires des actions entreprises par le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » dans le cadre de la Convention des Maires.

### III

La DG ENER s'engage en retour à :

- a) Fournir un support visuel pour les conférences et autres évènements majeurs organisés par le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » en relation avec la Convention des Maires.
- b) Partager l'information et débattre pour faire avancer la réalisation des objectifs communs.
- c) Informer en temps et en heure des nouveaux éléments de la Convention.

#### IV

Le présent accord n'implique aucun engagement juridique ou financier entre la Commission européenne et le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes ».

Cet accord sera automatiquement renouvelé tous les ans, sauf décision contraire de l'une ou l'autre des parties prenantes.

Les signataires devront collaborer en tant que partenaires dans l'intérêt des deux parties afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus. Si un (ou plusieurs) des engagements prévus n'est (ne sont) pas réalisable(s), les parties conviennent de préparer de nouvelles dispositions pour contribuer aux objectifs de la Convention.

Cet accord sera signé en double exemplaire et traduit dans les langues officielles du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » (Français, Allemand, Italien, Slovène) et en Anglais. Les parties conviennent qu'en cas de divergence d'interprétation entre les différentes versions, la version anglaise prévaut.

Commission Européenne  
*Direction Générale Energie*

Réseau de communes « Alliance dans les  
Alpes »

---

Fabrizio Barbato  
*Directeur Adjoint en charge de l'Energie*

---

Rainer Siegele  
*Président*